

Conservation des oiseaux sauvages; pouvoirs d'exécution de la Commission

2008/0038(COD) - 08/07/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 648 voix pour, 7 voix contre et 9 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Miroslav **OUZKY** (EPP-ED, CZ), au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.